



BULLETIN COMMUNAL

Numéro 250

Décembre 2019

Réunion de Conseil Municipal du 07 Novembre 2019

PRÉSENTS : MM. et Mmes BARON Myriam (*a quitté la séance à 21h05 pour raisons professionnelles*) BIOTEAU Marina, BONNAUD Alain, BOURASSEAU Isabelle, CAUNEAU Hubert, FOURNIER Bertrand, FROUIN Lydie, GABORIEAU Jacky GABORIEAU Stéphanie, GUILBAUD Hervé, HUCTEAU Amélie, LUCAS Martine, MERLET Christian, RICHARD Marie-Laure.

ABSENTS EXCUSÉS : BARON Myriam qui a donné pouvoir à MERLET Christian (*a quitté la séance à 21h05 pour raisons professionnelles*), POTIER Richard qui a donné pouvoir à BONNAUD Alain.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GABORIEAU Jacky

☐ Restaurant Scolaire : Choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre

Le marché de maîtrise d'oeuvre a été attribué au groupement représenté par le cabinet ARCHI URBA DECO, architecte de Montaigu, (associé à ECGG Economiste, AREST BET Structure, AREA Etudes BET Fluides, SERDB Acousticien, BEGC BET Cuisine) pour un taux de rémunération de 12.2 % du montant des travaux s'élevant à 1 100 000 € HT, soit un forfait provisoire de rémunération de 134 200 € HT + forfait de 3 390 € HT (Missions complémentaires : Diagnostic équipements cuisine récupérés, Mesures de bruit résiduel et acoustiques après travaux).

Réunion de Conseil Municipal du 29 Novembre 2019

PRÉSENTS : MM. et Mmes BARON Myriam, BIOTEAU Marina, BONNAUD Alain, BOURASSEAU Isabelle, CAUNEAU Hubert, FOURNIER Bertrand, FROUIN Lydie, GABORIEAU Jacky GABORIEAU Stéphanie, GUILBAUD Hervé, HUCTEAU Amélie, LUCAS Martine, MERLET Christian, POTIER Richard, RICHARD Marie-Laure.

ABSENTS EXCUSÉS : BOURASSEAU Isabelle qui a donné pouvoir à BARON Myriam, FOURNIER Bertrand qui a donné pouvoir à LUCAS Martine, GABORIEAU Jacky qui a donné pouvoir à JAUNET Jean-Yves

ABSENT : POTIER Richard

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HUCTEAU Amélie

☐ Révision annuelle des loyers 2020

Le Conseil Municipal a fixé les nouveaux loyers mensuels à compter du 1^{er} Janvier 2020 de la façon suivante :

- n° 1, rue de la Petite Maine 346 € 91
- n° 3, rue de la Petite Maine 394 € 79
- à l'étage n°1 bis, rue des Ecoles (bibliothèque) 330 € 36

☐ Tarifs Municipaux 2020

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les tarifs communaux 2019 pour l'année 2020.

M. BONNAUD a précisé qu'il laissait le soin à la future commission « bâtiments » de réfléchir à l'opportunité de mettre en place un tarif spécifique pour la location 2 jours de suite de la salle Arc en Ciel par les particuliers.

☐ Ecole Publique Les Brouzils : Participation année scolaire 2018/2019

Le Conseil Municipal, dans la mesure où il ne peut se déroger à la réglementation en vigueur, a accepté de verser une participation de 2 681 € 64 pour l'année scolaire 2018/2019 à la commune des Brouzils où 4 enfants domiciliés à CHAUCHE sont scolarisés à l'école publique « Les Tilleuls » (soit 670 € 41 par élève).

☐ Ecole Publique St Fulgent : Participation année scolaire 2018/2019

Le Conseil Municipal, dans la mesure où il ne peut se déroger à la réglementation en vigueur, a accepté de verser une participation de 635 € 02 pour l'année scolaire 2018/2019 à la commune de Saint Fulgent où un enfant domicilié à CHAUCHE est scolarisé à l'école publique

☐ Centre de Gestion de la Vendée : Renouvellement convention « Prestation Paie »

Le Conseil Municipal a validé le renouvellement de la convention Prestation « PAIE » avec le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2020 pour un an renouvelable annuellement par tacite reconduction, dans la limite d'une durée maximum de 4 années, soit jusqu'au 31/12/2023.

☐ Contrat Enfance Jeunesse : Renouvellement 2019-2022

Le Conseil Municipal a :

- donné un avis favorable à la poursuite de la politique Enfance-Jeunesse initiée en 2007,
- autorisé M. le Maire à signer la convention et à poursuivre toutes les démarches en vue du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (contrat d'objectifs et de co-financements qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus) avec la CAF et la MSA. Pour la période 2019-2022, le montant alloué par la CAF pourra atteindre 20 385.81 €.

☐ Voirie : Groupement de Commandes

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'adhérer au groupement de commandes entre la Communauté de communes et les Communes intéressées pour effectuer des travaux de voirie,
- de constituer un simple groupe de travail informel pour l'analyse des offres,
- de désigner la Communauté de communes comme coordonnateur du groupement,

La convention avec les Communes intéressées sera valable jusqu'au 31 décembre 2022.

☐ Projet Quartier « Séniors » rue des 3 Fontaines : Dénomination

Mme LUCAS, Adjointe à l'urbanisme, a présenté les différentes étapes en cours du projet Quartier « Seniors » qui doit être réalisé rue des 3 fontaines (Permis de démolir, Consultation des entreprises pour la démolition et de 3 bailleurs sociaux pour le projet d'aménagement par l'E.P.F. de la Vendée [remise des propositions prévue le 5/12/2019 et présentation en Mairie le 9/12/2019]).

Dans le prolongement des différentes propositions présentées par la commission « Urbanisme » réunie le 23 Octobre dernier, après échange, délibération et par un vote à main levée (13 pour Jardin des Antoinette, et 1 pour La Résidence des Dahlias), le Conseil Municipal a :

- décidé de dénommer ce projet « Jardin des Antoinette »,
- chargé Monsieur le Maire et Mme LUCAS, Adjointe à l'urbanisme, d'informer l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, porteur de ce projet en lien avec la Commune.

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) déposées depuis le 25 Octobre 2019 :

M. le Maire a renoncé au droit de préemption pour une parcelle située à la Brossette.

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les adjoints reçoivent sur rendez-vous, sur demande auprès du secrétariat de la Mairie.

M. le Maire reçoit le Samedi, de **11h00 à 12h00**, sans rendez-vous.

PAS DE PERMANENCES LE 28 Décembre 2019 ET LE 04 JANVIER 2020

**Prochaine séance du
Conseil Municipal :
Lundi 16 Décembre 2019 à
20h00 et Jeudi 9 Janvier 2020 à
20h00**

☐ Marchés HT signés depuis le 25 Octobre 2019 :

28/10/2019	SOLUVERRE Remplacement vitre entre bar et tribune du foot	230.20
28/10/2019	QUINCAILLERIE DU BOCAGE Réparation taille-haie Echo	188.95
28/10/2019	Communauté de communes St Fulgent Les Essarts Fourniture de matériel et licences informatiques	8024.00
29/10/2019	GSM Sable pour terrain de foot	616.80
31/10/2019	SARL CAILLON-GRIS Travaux de plaquisterie suite dégâts des eaux Salle Arc en Ciel	450.00
04/11/2019	LACROIX Fourniture panneaux	2940.06
07/11/2019	SOFULTRAP	650.00

	Rue du Rocher – Arrachage haie - préparation terrain	
08/11/2019	SARL FAUCHET Remplacement du pressostat manque d'eau chauffage Centre de Loisirs	274.93
14/11/2019	VERRIER MAJUSCULE Fournitures administratives	79.56
14/11/2019	QUINCAILLERIE DU BOCAGE Souffleur STIHL + casque anti- bruit	565.67
15/11/2019	BHS Manchons de dissuasion + tuteurs bambou pour protection des arbres la Vallée des Prés	176.46
22/11/2019	CHAMOULAUD SAS Fourniture plantes massifs	793.35

ATTENTION : CHANGEMENTS DES ADRESSES MAILS DE LA MAIRIE :

Merci de bien vouloir prendre notes des 2 nouvelles adresses ci-dessous :

Accueil : mairie@chauche.fr
Restaurant Scolaire : restoscolaire@chauche.fr



*Christian MERLET,
Maire de CHAUCHÉ
Et les membres du Conseil Municipal*

Ont le plaisir de vous inviter
à la Cérémonie des Vœux,



**Dimanche 05 Janvier 2020, à 10h30,
Salle Arc-en-Ciel.**



Cette manifestation sera suivie du verre de l'amitié.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

L'inscription sur la liste électorale est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin soit pour les élections municipales le Vendredi 7 Février 2020.

Pour les personnes ayant changé d'adresse au sein de la Commune de Chauché, vous êtes invités à vous présenter en mairie avec un justificatif de domicile pour vérifier votre inscription électorale et faire le changement d'adresse.

Il est possible d'interroger sa Situation Electorale via le site

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Vous pouvez via ce site, vous renseigner sur votre commune d'inscription ainsi que sur le bureau dans lequel vous êtes inscrit pour voter. Si vous n'êtes pas retrouvé par cette application, vous serez invité à contacter votre commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales par ce même site.

SACS JAUNES

Désormais ***si vous souhaitez récupérer des sacs jaunes***, vous devez vous présenter en Mairie, ***muni de votre pièce d'identité et/ou de votre carte de déchetterie.***



RECENSEMENT MILITAIRE

Nous vous rappelons que ***les jeunes ayant eu 16 ans cette année et qui ne se sont pas recensés en Mairie doivent se présenter avec leur carte d'identité et livret de famille au plus vite.***

INFOS PRATIQUES

Suez Eau France

(Gestion du service assainissement)
11, Rue des Forêts – Parc d'activité
Polaris – 85110 CHANTONNAY
☎ 02.28.15.31.50.

RAM « À PETITS PAS »

Matinées d'éveil à CHAUCHÉ
Le Jeudi une semaine sur deux
De 8h45 à 12h30 :
au centre périscolaire « Les Scoubidou »
UNIQUEMENT SUR INSCRIPTION au
☎ 02.51.43.81.61. - Mme GANGLOFF

MAIRIE

8, Rue de la Petite Maine – B.P.50203
☎ 02.51.41.83.09. –
mairie-chauche@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture :
du Lundi au Vendredi de 8H30 à 12H30,
(L'après-midi sur RDV, sauf le Mercredi).

PERMANENCE DE Mme BLASCO ASSISTANTE SOCIALE

2^{ème} Mardi de chaque mois de 9h30 à
12h à la mairie.
Seulement sur RDV : ☎ 02.28.85.76.00.
au centre médico-social de ST
FULGENT
Tous les matins sauf le mardi, de 9h30
à 12h au centre médico-social
de MONTAIGU ☎ 02.51.94.16.70.

DÉCHÈTERIE DE LA JOUSSETIÈRE

Lundi : 10h à 12h -14h à 18h
Mardi, Mercredi et Vendredi : 14h à 18h
Samedi : 9h à 12h - 14h à 18h
Pour accéder à la déchèterie, il vous faut vous munir
d'une carte qui est à demander à la
Communauté de Communes du Pays de
St Fulgent-les Essarts
2, Rue Jules Verne - ST FULGENT
☎ 02.51.43.81.61.

ADMR

Comité de secteur du Pays
de ST FULGENT - LES ESSARTS
18 Rue des Tilleuls -85250 SAINT
FULGENT
☎ : 02.52.61.47.46.
Mail : paysdestfulgent@admr85.org
Accueil téléphonique du lundi au
vendredi de 8h30 à 17h30 et
accueil physique du lundi au vendredi de
8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Permanences des Médecins, Pharmaciens et Infirmières

Nuits, week-ends et jours fériés... besoin d'un médecin :

Je compose le **116 117**, un médecin du centre de Régulation vous conseille ou vous met en relation si nécessaire avec le médecin généraliste de garde le plus proche de votre domicile. Je compose le **15**, face à une **urgence vitale**, le SAMU-Centre 15 déclenche une réponse immédiate adaptée en mettant en œuvre, selon les cas, les pompiers, le SAMU, les ambulanciers.

Pharmaciens	Depuis le 01/07/09, pour connaître les 3 pharmacies de permanences les plus proches de votre domicile, vous devez contacter le 3237.			
Infirmière	Du lundi au Samedi de 8h00 à 8h30	Mme MOREAU Marie	CHAUCHE – 16, Rue du Centre	06.24.83.68.04
Dentistes	Dimanches et jours fériés	10h à 12h		02.51.46.28.83



MESSAGES D'ORGANISMES

RÉGION PAYS DE LA LOIRE



SUPER MISSION !



Pendant les fêtes,
RECYCLEZ vos coquillages
& **REDUISEZ** vos
poubelles !

Collecte des coquilles d'huîtres
et coquillages **DIRECTEMENT** en déchèterie

Du 17 décembre 2019
au 19 janvier 2020



Les crustacés (crabes,
langoustines, crevettes...)
sont **INTERDITS** !

Les coquilles sont broyées puis utilisées par les agriculteurs.



UN GILET POUR LEUR SÉCURITÉ

Depuis sa prise de compétence le 1^{er} septembre 2017, la Région des Pays de la Loire est responsable de l'organisation du transport quotidien de près de 150 000 élèves vers leur établissement. Ainsi, la Région a fait de la sécurité dans les transports scolaires un axe prioritaire de la conduite de cette nouvelle compétence et s'engage au travers de mesures concrètes, dont le port obligatoire du gilet fluorescent dans les cars scolaires.

POURQUOI PORTER UN GILET PENDANT LES TRAJETS SCOLAIRES ?

Le port du gilet fluorescent sauve des vies. La couleur verte fluorescente signale les élèves en plein jour. La nuit, ce rôle est assuré par les bandes rétro réfléchissantes du gilet.

- > Vis-à-vis des automobilistes, le gilet renforce la visibilité des élèves lorsqu'ils rejoignent leur point d'arrêt ou leur domicile.
- > Vis-à-vis des conducteurs et des conductrices de cars, il permet de repérer les élèves à leur point d'arrêt.

QUI DOIT LE PORTER ?

Tous les élèves utilisant les transports scolaires Aléop, quel que soit leur âge, de l'école maternelle au lycée.

QUAND LE PORTER ?

Le gilet est obligatoire pendant toute la durée du trajet scolaire :

- > sur le trajet piéton entre le domicile et le point d'arrêt, à la montée et à la descente du car
- > à la montée et à la descente du car à proximité de l'établissement scolaire
- > pendant le trajet du car (et notamment si le car doit être évacué en cas d'accident ou d'incident) Il doit être porté toute l'année, matin, midi et soir, même par temps clair. Une majorité d'accidents a lieu en plein jour et bien que les conditions de visibilité soient bonnes.

QUELLES SANCTIONS EN CAS DE NON-PORT DU GILET ?

Même sans gilet, l'élève sera toujours admis dans le car. Néanmoins, afin de faire appliquer le règlement régional de transport, les parents seront automatiquement contactés par le service des transports scolaires Aléop. Une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire voire même définitive des transports scolaires pourra être appliquée en cas de refus répétitif ou délibéré continu.

J'AI PERDU MON GILET OU IL EST DEVENU TROP PETIT. QUE FAIRE ?

Un nouveau gilet sera fourni automatiquement par la Région à chaque changement de cycle (CP, 6^{ème}, 2^{nde}), ainsi que sur simple demande sur aleop.paysdelaloire.fr en cas de perte ou de changement de taille.



Assainissement collectif : Un diagnostic et un référencement pour une programmation de travaux

Depuis novembre 2019, la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts a lancé un **diagnostic de l'assainissement collectif** sur son territoire.

L'objectif de cette étude est d'identifier l'origine des problématiques en assainissement (présences d'eaux parasites dans les réseaux, insuffisance de capacité de traitement au niveau des stations d'épurations...).

Cet état des lieux permettra à la collectivité de bâtir un **programme d'investissement** sur 10 ans, en priorisant les actions à mener, dans une logique d'optimisation du service et de maîtrise du coût de l'assainissement.

Ce travail s'accompagnera d'une **numérisation de l'ensemble des réseaux** d'eaux pluviales et d'eaux usées. La collectivité disposera ainsi d'une meilleure connaissance de son patrimoine. Ce géoréférencement permettra également d'anticiper de futures obligations réglementaires en ayant une précision fine de l'emplacement des réseaux.

Pour l'accompagner dans cette démarche de recensement, la Communauté de communes a mandaté le **bureau d'étude IRH**. L'étude devrait se poursuivre jusqu'à l'été 2021.

Cette étude est subventionnée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, ainsi que par le Conseil départemental de la Vendée.



Dans le cadre du diagnostic du réseau d'eaux usées, des inspections fumigènes et des reconnaissances de terrain en journée et de nuit (ouverture et inspections des regards...) seront effectuées par le bureau d'études IRH sur l'ensemble des communes du territoire.

Cette opération (pour les inspections fumigènes) consiste à insuffler de la fumée dans le réseau d'assainissement d'eaux usées de la rue (sur domaine public ou servitudes privées), afin de contrôler la nature des raccordements de chaque habitation.

La fumée utilisée pour effectuer ces contrôles est inodore et inoffensive : il s'agit de paraffine alimentaire.

En amont des tests, une information spécifique sera donnée secteur par secteur afin de prévenir chaque habitant.

Pour éviter l'introduction de fumée dans votre habitation au moment de l'opération, vérifiez qu'il y ait de l'eau dans les toilettes et dans les siphons... et assurez-vous que ces derniers soient bien étanches.

La réalisation de ces inspections sur les communes est prévue durant l'année 2020.

Les pompiers et la gendarmerie seront avertis de la date de démarrage et de l'arrêt des inspections.

Renseignements :

Communauté de Communes - Service assainissement

02 51 43 81 61 - assainissement@ccfulgent-essarts.fr.



Disposition du contenu du corps du prospectus

ATELIER RELAXATION- BIEN ETRE

Apprenez à placer votre corps et votre esprit sous le signe de la détente.

En 10 séances d'une heure et demie, Venez profiter d'une parenthèse pour votre bien être. Vous découvrirez comment accéder à la détente corporelle profonde et ainsi à relâcher le mental afin de l'aider à s'apaiser, se calmer et vous offrir un état de bien-être. Un moment convivial de ressourcement pour les + de 60 ans !

Se déplacer pour y aller, se libérer ces après-midis ne doivent pas être des obstacles. Des solutions peuvent être trouvées, contactez Lucie Huchet



Pour les + de 60 ans qui souhaitent s'offrir une bulle de bien-être

Proposé par le CIAS
Communauté de communes
St Fulgent - Les Essarts

10 mardis
7 - 14 - 21 - 28 Janv.
4 - 11 Février
3 - 10 - 17 - 24 Mars
sauf vacances scolaires

10h à 11h30

à **BOULOGNE**
salle du foyer des jeunes

(derrière l'église, passage à gauche de l'église
Parking après la mairie à droite)

10€ les 10 séances

Inscriptions
Lucie HUCHET

Tel : 06.73.71.94.65

CARINE SENNEGON
Psycho-Relaxologue

www.carine-sennegon.com



IST-FULGENT LES ESSARTS
LE COMMUNAUTE DE COMMUNES
Prévention Seniors
Lucie HUCHET
Chargée de Prévention Seniors
Tel. 06 73 71 94 65
cias@genissarts.prevention@orange.fr

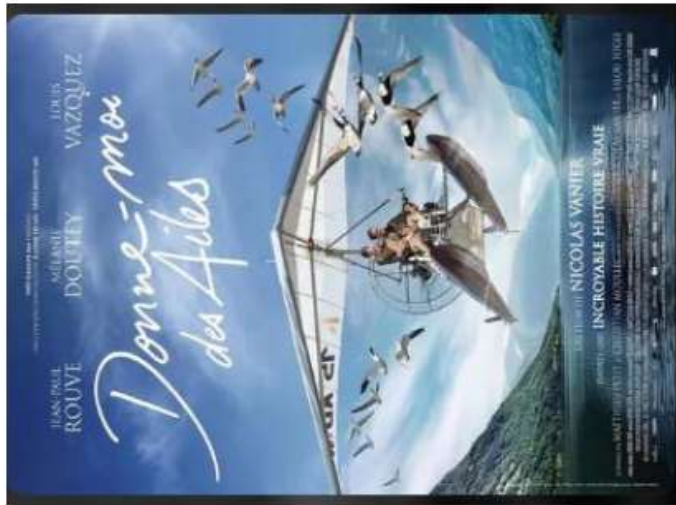
IST-FULGENT LES ESSARTS
LE COMMUNAUTE DE COMMUNES
Prévention Seniors
Lucie HUCHET
Chargée de Prévention Seniors
Tel. 06 73 71 94 65
cias@genissarts.prevention@orange.fr

Ciné Seniors



CINÉMA LE ROC À LA FERRIÈRE

Lundi 3 et lundi 10 FEVRIER



Et soudain les hommes et les oiseaux n'ont fait qu'un...

Ces oies naines menacées de disparition, qui, chaque matin, survolent étangs et marais, Christian a décidé de les sauver. Fatigué par la ville et son rythme infernal, il a tout quitté pour s'installer dans un mas de Camargue. Il échafaude son plan, en secret, à la lisière de la légalité. Un projet fou : habiter des oisons, dès la couveuse, au bruit d'un ULM, pour, un jour, voler avec eux en escadrille sur une nouvelle route migratoire, à l'abri des dangers.

En poursuivant ce rêve immense, Christian doit affronter l'hostilité de son fils, Thomas, dont le paysage se limite à son écran d'ordinateur. Pour Christian et son fils, c'est le retour d'une complicité perdue et le début du grand voyage, de la Scandinavie à la Camargue.

Inspiré d'une incroyable histoire vraie, celle de Christian Mouillec,

Séance : 5€ / pers
film + pot de convivialité

Inscription : auprès de L. Huchet Chargée de prévention (coordonnées ci-dessus) ou des associations de Seniors de votre commune



La MSA Loire-Atlantique - Vendée se mobilise en organisant des Ateliers Nutrition

Bien se nourrir pour rester en forme

Réunion d'information animée par Manuella REMAUD, diététicienne

Inscriptions aux ateliers à l'issue de la réunion

MARDI 28 JANVIER 2020 À 10H00
Espace Charles Madras - 8 place de la Mairie
ESSARTS EN BOGAGE



Pour tout renseignement, contactez
La MSA Loire-Atlantique - Vendée
au 02 40 41 30 83



MESSAGES D'ASSOCIATIONS

TENNIS DE TABLE

CONCOURS DE BELOTE CHAUCHE

Tarif : 8€
Par joueur

Organisé par : **US HAUCHE**
TENNIS DE TABLE

1^{er} LOT : 2 JAMBONS FAITS
2^e LOT : 2 CAISSETTES DE BOEUF
3^e LOT : 2 LANGUES DE BOEUF

UN LOT DE VIANDE
pour chaque joueur

Bar – Pâtisseries

Distribution du prochain bulletin les 11 et 12 Janvier 2020. Les articles doivent être déposés à la Mairie ou transmis par mail avant le Vendredi 27 Décembre 2019.